




LES BRÉSEUX

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (O.A.P.)

APPROBATION

<p>Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour,</p> <p>Le, 20 janvier 2026</p> <p>Le Maire, Alexandre MONNET</p> 	Élaboration du P.L.U. prescrite le :	15/09/2021
	P.L.U. Arrêté le :	06/05/2024
	Arrêté d'enquête publique du :	19 mai 2025
	Enquête publique du :	10 juin 2025
	au :	18 juillet 2025
<p>Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire,</p>	P.L.U. approuvé le :	20 janvier 2026



**Bureau
Natura**

Environnement
Urbanisme

OAP thématique "Mobilités"

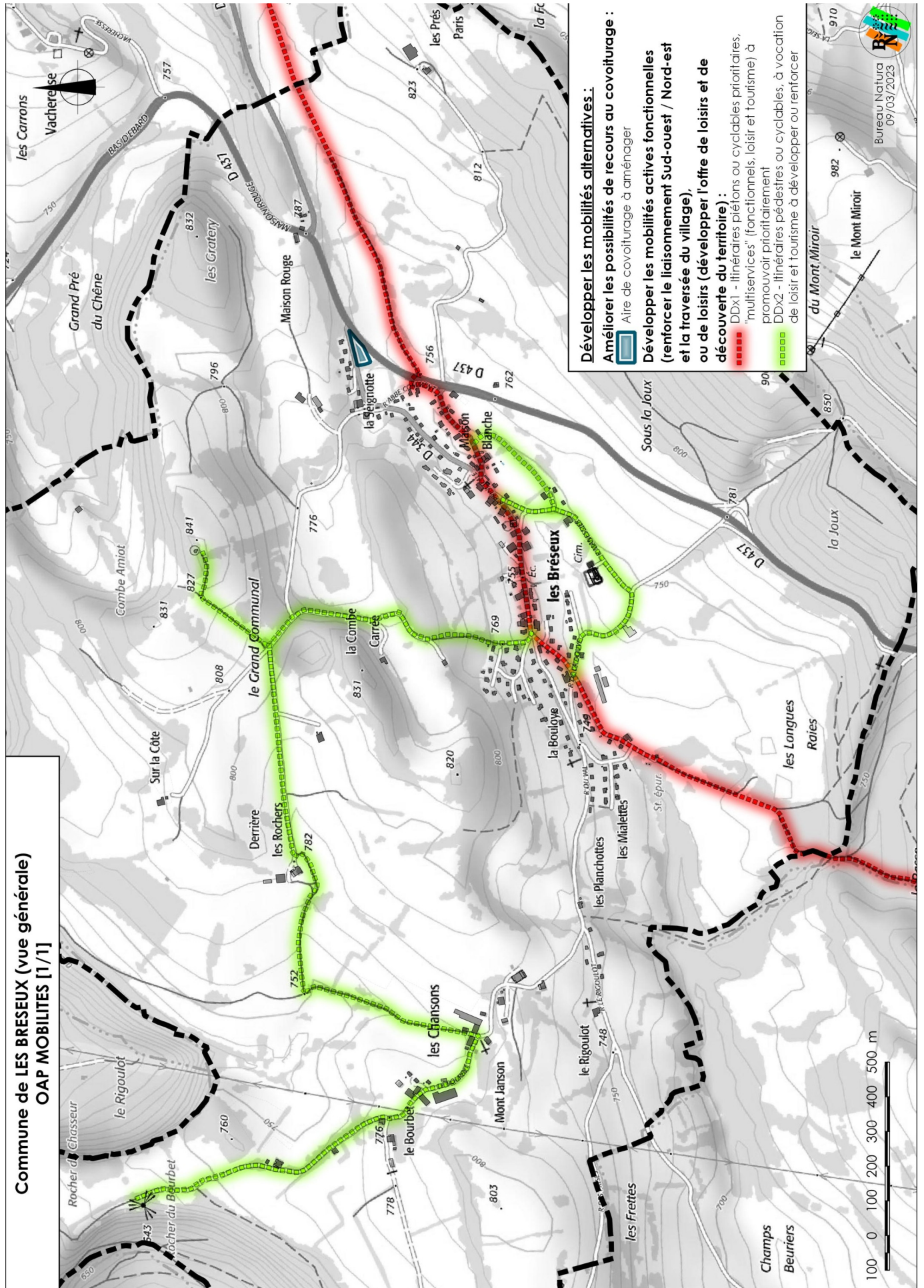
MOBILITES

Dispositions destinées à améliorer la mobilité et les complémentarités modales :

(voir cartographie en page suivante)

Concernant l'aire de covoiturage figurant page suivante, seront mis en oeuvre, selon calendrier à définir :

- des consignes vélo sécurisées pour éviter le vol
- une signalétique et/ou des aménagements dédiés au vélo (pictogrammes, marquages au sol, aménagements divers, dispositifs de sécurité, fléchages, indication de directions vers itinéraires cyclables communaux ou intercommunaux...)



**Commune de LES BRESEUX (vue générale)
OAP MOBILITES [1/1]**

Développer les mobilités alternatives :
Améliorer les possibilités de recours au covoiturage :
 Aire de covoiturage à aménager

Développer les mobilités actives fonctionnelles
 (renforcer le liaisonnement Sud-ouest / Nord-est
 et la traversée du village),
 ou de loisirs (développer l'offre de loisirs et de
 découverte du territoire) :

DDX1 - itinéraires piétons ou cyclables prioritaires,
 promouvoir prioritairement

DDX2 - itinéraires piétons ou cyclables, à vocation
 de loisir et tourisme à développer ou renforcer